

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV PLUS ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2004**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2004**

**1-** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration du 31 Janvier 2003, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la Société «SICAV- PLUS» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2004.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

**2-** Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

**3-** Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

**4-** Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2004 font apparaître un total du bilan de D : 1.566.125, un actif net de D : 1.561.575 et un bénéfice de la période de D : 16.393.

*Ces états, ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPVCM.*

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

**5-** Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers trimestriels de la Société « SICAV-PLUS » arrêtés au 31 décembre 2004, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Le Commissaire aux Comptes

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2004**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>ACTIF</i>	<i>Note</i>	<i>31/12/2004</i>	<i>31/12/2003</i>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	1 077 251	2 059 106
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		234	246
Obligations et valeurs assimilées		1 077 017	1 924 188
Titres des OPCVM		-	134 672
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		487 390	731 503
Placements monétaires	6	484 642	728 491
Disponibilités		2 748	3 012
<b>Créances d'exploitation</b>		607	-
<b>Autres actifs</b>		877	887
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 566 125</b>	<b>2 791 496</b>
<i>PASSIF</i>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	8	3 389	6 132
<b>Autres créditeurs divers</b>	9	1 161	2 692
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 550</b>	<b>8 824</b>
<i>ACTIF NET</i>			
<b>Capital</b>	12	1 498 210	2 681 854
<b>Sommes distribuables</b>		63 365	100 818
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 561 575</b>	<b>2 782 672</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 566 125</b>	<b>2 791 496</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2004</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2004</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2003</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2003</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	5	15 823	83 816	22 686	77 237
Revenus des obligations et valeurs assimilées		15 823	83 816	22 686	77 237
<b>Revenus des placements monétaires</b>	7	4 300	21 854	9 935	47 038
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		20 123	105 670	32 621	124 275
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(3 766)	(20 334)	(6 813)	(26 064)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		16 357	85 336	25 808	98 211
<b>Autres produits</b>		75	106	4	213
<b>Autres charges</b>	11	(389)	(1 981)	(668)	(2 666)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		16 043	83 461	25 144	95 758
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		4 243	(20 096)	(4 812)	5 060
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		20 286	63 365	20 332	100 818
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(4 243)	20 096	4 812	(5 060)
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>		6	(7 103)	2 635	6 241
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>		344	19 598	344	868
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>16 393</b>	<b>95 956</b>	<b>28 123</b>	<b>102 867</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du au 31/12/2004</i>	<i>Période du au 31/12/2004</i>	<i>Période du au 31/12/2003</i>	<i>Période du au 31/12/2003</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	16 393	95 957	28 123	102 867
Résultat d'exploitation	16 043	83 462	25 144	95 758
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	6	(7 103)	2 635	6 241
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	344	19 598	344	868
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	121 069	(1 317 054)	(198 982)	871 822
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	434 046	1 453 971	278 019	3 035 048
- Régularisation des sommes non distribuables	19 129	60 720	10 574	109 933
- Régularisation des sommes distribuables	17 217	32 759	10 156	41 537
<b>Rachats</b>				
- Capital	(322 148)	(2 700 996)	(465 309)	(2 198 151)
- Régularisation des sommes non distribuables	(14 201)	(110 653)	(17 454)	(80 068)
- Régularisation des sommes distribuables	(12 974)	(52 855)	(14 968)	(36 477)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>137 462</b>	<b>(1 221 097)</b>	<b>(170 859)</b>	<b>974 689</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	1 424 113	2 782 672	2 953 531	1 807 983
En fin de période	1 561 575	1 561 575	2 782 672	2 782 672
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période	40 823	82 757	88 758	55 942
En fin de période	44 276	44 276	82 757	82 757
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>35.269</b>	<b>35.269</b>	<b>33.625</b>	<b>33.625</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>1 10%</b>	<b>4 80%</b>	<b>1 05%</b>	<b>4 04%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2004**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2004, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2004 ou à la date antérieure la plus récente.

**3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

**3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : PORTEFEUILLE- TITRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2004. à D: 1.077.251. et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2004	% Actif net
<b>Actions,valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>358</b>	<b>234</b>	<b>0.01%</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp;droits rattachés admis à la cote</b>		<b>358</b>	<b>234</b>	<b>0.01%</b>
Actions				
PBHT	50	358	234	0,01%
<b>Obligations des sociétés et valeurs assimilés</b>		<b>1 038 682</b>	<b>1 077 017</b>	<b>68.97%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>380 111</b>	<b>392 959</b>	<b>25.16%</b>
AIL 99 A	800	31 311	31 581	2,02%
SKANES BEACH 2003 A	1 500	150 000	154 886	9,92%
TUNISIE LEASING 2002-2	1 750	140 000	145 586	9,32%
TUNISIE FACTORING 2002	980	58 800	60 906	3,90%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>658 571</b>	<b>684 058</b>	<b>43.81%</b>
BTA 04-2005-6.375%	100	99 796	103 628	6,64%
BTA 01-2005-6.750%	157	156 153	165 118	10,57%
BTA 07 2014 8.250%	400	402 622	415 312	26,60%
<b>Total</b>		<b>1 039 040</b>	<b>1 077 251</b>	<b>68.98%</b>

**NOTE 5 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D: 15.823, pour la période allant du 01.10 au 31.12.2004 , contre D: 22.686 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 4 (2004)	Trimestre 4 (2003)
<b>Dividendes</b>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	-	-
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	5 747	4 603
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	10 076	18 083
<b>TOTAL</b>	<b>15 823</b>	<b>22 686</b>

#### NOTE 6 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2004 à D : 484.642 contre D: 728.491 au 31.12.2003, se détaillant comme suit :

Désignation titre	Valeur	Coût	Valeur au	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>		<b>286 000</b>	<b>288 281</b>	<b>18.46%</b>
Amen bank pasteur		286 000	288 281	18,46%
<b>Bon du trésor à court terme</b>		<b>192 359</b>	<b>196 361</b>	<b>12.57%</b>
Souche 52 S 5/04/2005 acquis le 29/06/2004	60 000	57 702	58 907	3,77%
Souche 52 S 5/04/2005 acquis le 30/06/2004	140 000	134 657	137 454	8,80%
<b>Total général</b>		<b>478 359</b>	<b>484 642</b>	<b>31.04%</b>

#### NOTE 7 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01.10 au 31.12.2004 à D: 4.300, contre D: 9.935 pour la période du 01.10 au 31.12.2003 et présente essentiellement le montant des intérêts courus au titre du quatrième trimestre 2004 sur les dépôts à vue et les bons du trésor à court terme, et se détaille ainsi :

	Trimestre 4 (2004)	Trimestre 4 (2003)
Intérêts des dépôts à vue	2 288	4 472
Intérêts des bons de trésor à court terme	2 012	5 463
<b>TOTAL</b>	<b>4 300</b>	<b>9 935</b>

#### NOTE 8 : OPERATEUR CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31.12.2004 à D : 3.389 contre D: 6.132 au 31.12.2003 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 01 Octobre au 31 Décembre 2004 et se détaille ainsi :

	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
Montant HT	3 192	5 774
TVA	574	1 039
<b>Total TTC</b>	<b>3 766</b>	<b>6 813</b>
Retenue à la source	377	681
<b>Net à payer</b>	<b>3 389</b>	<b>6 132</b>

#### NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2004 à D: 1.161 contre D: 2.692 au 31.12.2003, et se détaille ainsi:

	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
Redevance CMF	129	232
Retenues à la source à payer	377	681
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Décembre	-	1 124
Autres	655	655
<b>Total</b>	<b>1 161</b>	<b>2 692</b>

#### NOTE 10 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31.12.2004 à D : 3.766 contre D: 6.813 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du 4ème trimestre 2004.

#### **NOTE 11 : AUTRES CHARGES**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/10 au 31/12/2004 à D : 389 contre D: 668 pour la même période de l'exercice précédent et englobent la redevance du CMF.

#### **NOTE 12 : CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2004, se détaillent ainsi:

##### Capital au 31-12-2003

Montant	2 681 854
Nombre de titres	82 757
Nombre d'actionnaires	787

##### Souscriptions réalisées

Montant	1 453 971
Nombre de titres émis	44 867
Nombre d'actionnaires nouveaux	235

##### Rachats effectués

Montant	(2 700 996)
Nombre de titres rachetés	(83 348)
Nombre d'actionnaires sortants	(263)

##### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 103)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	19 598
Régularisation des sommes non distribuables	(3 057)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	100 819
Régularisation des résultats incorporés au capital	(46 876)

##### Capital au 31.12.2004

Montant	1 498 210
Nombre de titres	44 276
Nombre d'actionnaires	759

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004.